

Lancement de la ligne en site propre Massy – Les Champarts

Le Conseil du STIF approuve la convention de financement entre l'Etat, la Région Île-de-France, le département de l'Essonne et le STIF, afin de réaliser les études nécessaires à la réalisation d'une liaison en site propre Massy - Les Champarts (commune de Chilly-Mazarin).

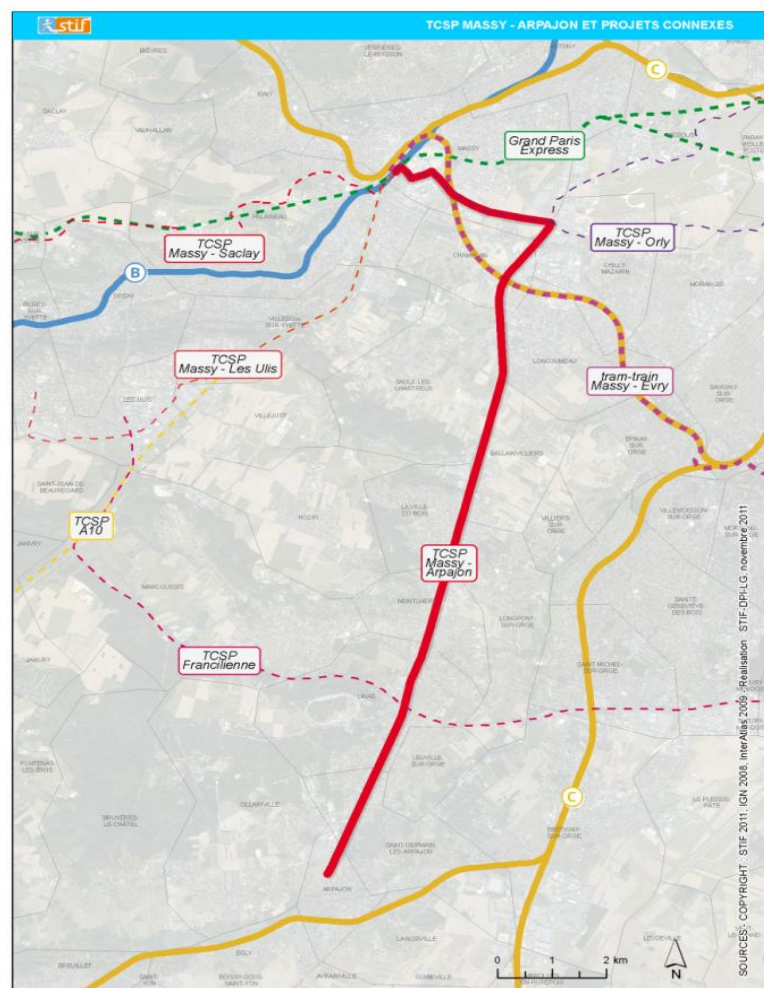
Cette convention permet de financer l'ensemble des études et l'organisation de la concertation prévue au troisième trimestre 2013 et de l'enquête publique en 2015. C'est le STIF qui assurera l'ensemble de ces études et qui organisera ces deux rendez-vous d'échange avec le public. D'un montant de 1,4 million d'euros H.T, le financement de la convention est assuré à parts égales par l'Etat, par la Région Île-de-France et par le département de l'Essonne.

Ce site propre, long de 3 kilomètres, permettra de créer des liaisons directes entre Massy et Chilly-Mazarin. Il accompagnera les projets de développement économique – en particulier la ZAC de la Bonde, future zone d'emploi majeure – prévus sur les communes de Massy et Chilly-Mazarin, dans des secteurs aujourd'hui peu desservis par les transports en commun. Il servira à terme de support pour des liaisons bus entre Massy et Orly par le Nord et le Sud de l'aéroport, ainsi que pour les liaisons bus entre Massy et Arpajon.

Ce site propre est la première phase de la réalisation d'un TCSP sur la RN20 entre Massy et Arpajon.

Le TCSP Massy - Les Champarts offrira une interconnexion avec le pôle multimodal de Massy (RER B et C, Massy TGV et Tram-Train Massy-Evry, dont une station est également prévue au niveau de la ZAC de la Bonde).

Le coût de cette opération, inscrite au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et au plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France, est évalué à 12 millions d'euros.



Contacts presse :

Sébastien Mabile > 01 47 53 28 42 > sebastien.mabile@stif.info
Laurie Lagrange > 01 53 59 21 30 > presse@stif.info